

## Description d'un projet de "New Public Management" (NPM) de l'administration communale

### Définitions

- **Direction (département):** unité administrative sous la direction d'un membre de l'exécutif ou du Syndic. Sont compris dans une direction les services et organes d'état-major directement subordonnés au membre de l'exécutif/Syndic ainsi que le secrétariat de direction. *Ne sont pas inclus:* les établissements et autres organisations de droit public ainsi que les entreprises communales rattachés administrativement à la direction.
- **Service:** unité administrative au sein du département présidentiel ou d'une direction, directement subordonnée au Président de commune/Syndic ou au membre de l'exécutif. Sont compris le secrétariat de département et les organes d'état-major. *Ne sont pas inclus:* les commissions, ainsi que les établissements et autres organisations de droit public et les entreprises communales.

### Titre du projet

1.34  
1.36

### Etat des travaux au 30.6.1999. Cocher ce qui convient

#### ☐ Le projet est terminé

TERM

*Indiquer:*

- Année du **début**:      Année de la **fin**:
- **Titre** et **date** du rapport final qui évalue les résultats du projet.  
*S'il n'existe pas de rapport, veuillez également le préciser:*

.....  
.....

#### ☐ Le projet est en cours

COUR

*Indiquer:*

- Année du **début**:
- Année probable de la **fin**:

### Direction du projet

*Indiquer:*

- **Le(s) organe(s) directeur(s)**

.....  
.....

**Intervention d'experts ou de consultants extérieurs?**Oui ☐ Non ☐O ☐ N ☐Si oui: Indiquer les **noms** des experts ou de la firme de consultants:

.....

.....

**Contrats de prestations entre l'exécutif de la ville d'une part et une direction ou un service d'autre part***Indiquer:*

- Nombre de contrats de prestations déjà conclus ou qui seront probablement conclus jusqu'à fin 1999

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|--|--|--|

- Titre, date et durée pour chacun de ces contrats

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....